

DECISION 26/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Bail location droit de chasse

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant le louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECIDE

De louer le droit de chasse dans la forêt communale à l'Association Intercommunale de Chasse Agrée fusionnée Arbois-Les Planches

Dit que le bail prendra effet à la date de signature et se terminera le 31 mars 2030 ; il est consenti à titre gratuit.

Arbois, le 04 Juillet 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE

